

**DECISION N° 2021-040
DELEGATION DE SIGNATURE**

Le Directeur général,

- Vu le décret n° 2015-982 du 31 juillet 2015 modifiant le décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Établissement public d'Aménagement (ci-après EPA) de la Plaine du Var (devenu aujourd'hui EPA Eco-vallée Plaine du Var),
- Vu l'arrêté de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la Transition Ecologique, chargée du Logement en date du 18 mars 2021 portant nomination de Madame Sarah BELLIER en qualité de Directeur général de l'EPA Eco-vallée Plaine du Var,

Donne par la présente une délégation de signature à Madame Amandine KUSEK, Responsable de Communication, dans les domaines d'intervention dont elle a la charge, pour :

- les correspondances usuelles, à l'exception des courriers :
 - aux élus,
 - aux directeurs d'administration centrale ou locale,
 - aux directeurs d'organismes partenaires (offices publics de l'habitat, sociétés d'économie mixte, ...),
 - de saisine des avocats pour leur confier une affaire nouvelle,
 - de réponse aux réclamations et aux courriers signalés,
 - et des accusés de réception postaux ou assimilés,
- Les demandes de devis dans le respect des modalités de consultation prévues par le Guide des procédures d'achat de l'Établissement,
- Les réponses aux relances de factures,
- Les bordereaux d'envoi et de remises en mains propres,
- Les accusés de réception postaux ou assimilés,
- Les bons de livraison,
- Les dépôts de plainte,
- Les demandes de pièces complémentaires (y compris dans le cadre de la passation ou de l'exécution d'un marché public),
- Les attestations de service fait,
- Les constatations de service fait dans le progiciel comptable et budgétaire.

Le 03/05/2021

Délégation acceptée



Amandine KUSEK

Le Directeur général



Sarah BELLIER